



BP 52 – 8 Place du Monument

38460 CREMIEU

Tél. : 04 74 90 49 58 – Fax. : 04 74 90 93 16

www.cremieu-immobilier.fr

sabrina@cremieu-immobilier.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE LOCATION

ADRESSE DE LA LOCATION	
NOM DU (OU DES) CANDIDAT(S) LOCATAIRE(S)	
Nom de l'ancien locataire et date de sortie :	
Date de dépôt du dossier : Date signature du bail : Date état des lieux : Attestation d'assurance :	
<u>Note</u>	<u>Pièces manquantes</u>

ETAT CIVIL	1^{er} LOCATAIRE
NOM	
Nom de jeune fille	
Prénom(s)	
Date et lieu de naissance	
Nationalité	
Situation familiale	
Nombre d'enfants(s) et âge(s)	
Adresse actuelle	
Etes-vous propriétaire ?	
Téléphone - Portable	
EMPLOI	
Profession	
Nom de l'employeur	
Adresse de l'employeur	
Téléphone de l'employeur	
Date de l'embauche	
Type de contrat	
Salaire net mensuel	
BANQUE	
Nom de votre banque	
Téléphone de votre banque	



PIÈCES A FOURNIR

➤ PAR LE LOCATAIRE ET SON GARANT :

POUR L'EXAMEN DU DOSSIER: (le dossier sera examiné après remise de la totalité des pièces suivantes)

Bien fournir les PHOTOCOPIES

- Carte d'identité
- RIB

- 3 derniers bulletins de salaire (si retraite documents des pensions)
- Avis d'imposition de l'année précédente
- Quittances de loyer des 3 derniers mois ou si vous êtes propriétaire : taxe foncière

➤ PAR LE LOCATAIRE :

AVANT TOUTE SIGNATURE DE BAIL

- Retour du dossier candidature locataire remis par l'agence intégralement complété
- Remise de toutes les pièces justificatives demandées y compris l'acte de caution solidaire

A LA SIGNATURE DU BAIL

Prévoir trois chèques :

- le premier pour les honoraires d'agence encaissables le jour de la signature du bail
- le deuxième en règlement du mois de caution soit un mois de loyer encaissable de suite
- le troisième correspondant au loyer + les charges éventuelles encaissable de suite ou en cas de prise d'effet tardive du bail, un mois avant la prise d'effet du bail

AVANT L'ETAT DES LIEUX

ASSURANCE MULTIRISQUES OCCUPATION à fournir au plus tard le jour de l'état des lieux
à défaut pas de remise des clefs

APRES L'ENTREE DANS LES LIEUX

Fournir le contrat d'entretien chaudière au plus tard dans le mois suivant l'entrée dans les lieux.